

Inscriptions à l'école maternelle du Capitole a.s. 2022/2023.

Du 4 au 28 janvier 2022, il sera possible de déposer une demande d'inscription dans les écoles maternelles du Capitole pour l'année scolaire 2022/2023, selon les modalités définies dans l'avis public qui sera publié le 4 janvier prochain. Les familles intéressées doivent soumettre leurs candidatures exclusivement en ligne via le portail Roma Capitale (www.comune.roma.it) en suivant le parcours :

[Servizi- Scuola-Scuola dell'infanzia-Servizi Online-Iscrizioni Scuole Capitoline dell'Infanzia - Domanda online.](#)

Pour toutes informations sur les modalités d'accès à l'Espace Réservé et aux services en ligne de Roma Capitale vous pouvez consulter le lien :

<https://www.comune.roma.it/web/it/area-riservata.page>.

Il est possible de demander le tarif réduit de la prestation de restauration qui sera calculé sur la base de la valeur de l'Indicateur Equivalent de Situation Economique (ISEE) reporté dans la Déclaration Unique de Substitut (DSU). Cette demande doit être introduite du 1er mars au 30 septembre 2022 via l'application web spécifique du portail institutionnel de Roma Capitale, accessible au lien :

https://www.comune.roma.it/web/it/scheda-servizi.page?contentId=INF83094&stem=mense_scolastiche

Au-delà de la date limite du 30 septembre 2022, le montant maximum de la contribution de 80,00 € par mois sera appliqué.